

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT* LA DESTRUCTION * LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES *cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction
des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Ou Dénomination (p

Dénomination (pour les personnes morales) : GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES (GODS)

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse: 48 rue Rouget de Lisle

Commune: NIORT Code postal: 79000

Nature des activités : Etude et protection des oiseaux sauvages et de leurs milieux en Deux-Sèvres

Qualification: Association loi 1901, fondée en 1981, Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement.

Quantité	Description (1)
0 – 100	Nichées pouvant faire l'objet d'une manipulation et/ou d'une protection, des œufs et/ou des poussins.
0 – 10	Nichées pouvant faire l'objet d'une manipulation et/ou d'une protection, des œufs et/ou des poussins.
0 – 30	Nichées pouvant faire l'objet d'une manipulation et/ou d'une protection, des œufs et/ou des poussins.
indéterminable	
	0 - 100 0 - 10 0 - 30

¹⁾ nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINLAITE DE L'OPERATION *	
	P () 1 1 C ()
Protection de la faune sauvage Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux
Conservation des habitats	Prévention de dommages à la propriété
Inventaire des populations	Protection de la santé publique
Etude écoéthologique	Protection de la sécurité publique
Etude génétique ou biometrique	Motifs d'intérêt public majeur
Etude scientifique autre	Détention en petites quantités
Prévention de dommages à l'élevage □	Autre
Prévention de dommages aux pêcheries □	
Prévention de dommages aux cultures	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objecti	f, les résultats attends, la porté locale, régionale ou nationale :
Protection et sauvegardes des nichées de limicoles (Oedi	cnème criard, Petit Gravelot, Vanneau huppé) nichant
en milieux agricoles et susceptibles d'être détruites par	
	les travaux agricoles, amenoration des connaissances
pour mieux protéger ces espèces.	
Suite sur papier libre	
D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQ	
Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération c	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive Préciser la destination de	s animaux capturés :
Capture temporaire avec relâcher sur place	avec relâché différé □
S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avan	
S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :	
Capture manuelle 区apture au filet 区apture au filet 区apture au filet 区apture manuelle 区apture au filet 区apture manuelle Capture manu	
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ préci	ser:
Autres moyens de capture Préciser:	
Utilisation de sources lumineuses Préciser:	
Utilisation d'émissions sonores Préciser :	MANUAL CARACO I II' I I I I
Modalité de marquage des animaux (description et justification) : Baş	guage MNHN, CRBPO des pulli et des adultes.
Suite sur papier libre. D2 DESTRUCTION *	
Destruction des nids ☐ Préciser :	
Destruction des animaux prédateurs par pières Préciser :	
□ par arme de chasse □ l'iceisei	
Autres moyens de destruction Préciser:	
Suite sur papier libre.	
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvage prédateur Préciser:	
÷ 1	
±	
• 10 1	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☑ Précise	
Suite sur papier libre.	
E.QUELLE EST LA QUALIFIQUATION DES PERSONNES CHA	RGEES DE L'OPERATION
Formation initiale en biologie animale Précise	r : BTS GPN, LICENCE, MASTER, DOCTORAT
Formation continue en biologie animale Précise	r:
Autre formation Précise	r : Bagueurs agréé par le MNHN

I	F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION
	Préciser la période : 01/01/2024 à 31/12/2029 La date :
	G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION
	Régions administratives : Région Nouvelle Aquitaine Départements : Deux-Sèvres, Vienne, Charente Cantons :
	H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *
	Relâcher des animaux capturés Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelle de gestion de l'espace Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population d'espèce concernée : Suite sur papier libre.
[I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION
ļ	
	Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport avant le 31/12 sur le nombre de nids suivis et protégés.
	* cocher les cases correspondantes
	La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux Fait à Niort Le 01/06/2023 Signature du demandeur François TEYSSIE, Directeur